

journalistes un peu plus tôt aujourd'hui, de sorte que les députés puissent s'y référer au cours du débat sur cet important article des mesures ministérielles qui nous est soumis aujourd'hui.

L'hon. Donald M. Fleming (ministre des Finances): La Chambre n'entendra pas de sitôt un motif aussi piètre que celui qu'on vient d'invoquer pour poser la question de privilège. On dit que j'ai mis à la portée des journalistes certains renseignements relatifs au budget des dépenses avant de le déposer à la Chambre. En effet, c'est bien vrai, et ce n'est pas la première fois. On le faisait avant que je devienne ministre des Finances. On l'a fait pendant des années au su des honorables vis-à-vis, c'est-à-dire ceux qui sont au courant de ce qui s'est passé.

Tous les députés sérieux savent fort bien, j'en suis sûr, qu'au moment de l'exposé budgétaire, par exemple, des exemplaires de cet exposé sont communiqués aux journaux plusieurs heures avant de l'être à la Chambre, mais à la condition expresse qu'il soit tenu secret. Les journaux n'ont jamais violé ce secret. C'est là une bonne façon de procéder. Ce n'est pas moi qui l'ai mise en honneur, car on la suivait avant que je devienne ministre des Finances. La chose a du bon, d'après moi, et à moins que la Chambre ne s'y oppose, j'ai l'intention de continuer d'agir de la sorte. Il arrive souvent, monsieur l'Orateur, que le texte d'annonces soit communiqué d'avance aux journaux à condition que les renseignements ne soient pas divulgués avant d'être déposés à la Chambre. Nous procédons de cette façon...

M. McIlraith: Il n'y a rien à redire à cela.

L'hon. M. Fleming: ...assez fréquemment à l'égard d'importantes déclarations touchant le programme ministériel ou des événements survenus. Cet usage est, encore une fois, normal et justifié, et il n'est certes pas nouveau.

Cet après-midi, comme l'an dernier et l'année précédente, les courriéristes parlementaires intéressés ont eu accès à un exemplaire du budget des dépenses et du résumé dont j'ai fait mention, qui a été préparé à leur intention. Ils ont obtenu ces renseignements sous réserve de la plus stricte discrétion, avec promesse de n'en rien divulguer avant que je dépose le budget des dépenses à la Chambre.

Les propos que nous avons entendus semblent indiquer que les membres de l'opposition inclinent à croire qu'on ne devrait pas confier ce genre de renseignements aux courriéristes parlementaires.

[M. McIlraith.]

M. McIlraith: Non. C'est mal interpréter mes paroles.

L'hon. M. Fleming: Je dirai bien franchement que je n'ai aucun scrupule à transmettre ce genre de renseignements aux courriéristes parlementaires, aux conditions que j'ai mentionnées et qui protègent pleinement les droits et privilèges de tous les députés. Les courriéristes parlementaires sont sans reproche et je ne vois pas pourquoi on ne leur ferait pas confiance comme dans le passé.

L'hon. L. B. Pearson (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, comme d'habitude, le ministre vient de tirer des conclusions exagérées, abusives et déplacées au sujet des propos que l'opposition a tenus.

L'hon. M. Hees: La question!

L'hon. M. Fulton: S'agit-il d'une question de privilège?

M. l'Orateur: A l'ordre! La parole est au chef de l'opposition. Je la lui ai donnée relativement à la prétendue question de privilège, afin qu'il puisse exprimer son avis avant que j'arrive à ma conclusion.

L'hon. M. Pearson: Aucun membre de l'opposition ne met en doute le droit qu'a le ministre, s'il le juge à propos, de donner d'avance et à titre confidentiel certains renseignements aux journaux à ce sujet. Je lui demanderais cependant s'il ne croit pas qu'il aurait été à propos, comme c'était le cas dans le passé,—et par passé, je veux dire avant 1957, alors que de nouveaux procédés ont été introduits,—d'accorder aux chefs des partis d'opposition la même courtoisie en leur donnant préavis, à titre confidentiel, afin que les membres de leurs partis puissent se référer à ces renseignements durant leurs remarques le dernier jour consacré au débat sur le budget.

L'hon. M. Fleming: Monsieur l'Orateur, cette question n'a rien à voir au budget. Ce dont nous discutons cet après-midi, selon l'ordre annoncé, c'est d'un budget relatif à l'équilibre des voies et moyens pour l'année financière qui se terminera le 31 mars 1961. Le budget des dépenses que j'ai déposé cet après-midi porte sur l'année financière qui commencera le 1^{er} avril 1961.

L'hon. M. Pearson: Il n'y a aucun rapport.

L'hon. M. Fleming: Il y a une autre observation qu'il conviendrait fort bien de faire en réponse au chef de l'opposition. Deux fois déjà, j'ai fait des déclarations à la Chambre en déposant le budget des dépenses pour en signaler les points saillants, dans l'idée que cela pourrait intéresser les honorables députés